

SYLLABUS DU COURS**« SYSTÈME POLITIQUE MONTRÉALAIS »**

Sigle du cours : POL-4840 – Hiver 2019 (groupe 30, mercredi, 18h00 – 21h00)

Chargé de cours : Pierre Prévost

Adresse de correspondance : prevost.pierre@uqam.ca

1) DESCRIPTION DU COURS, RÉSUMÉ DE L'APPROCHE, DES OBJECTIFS ET DE LA PÉDAGOGIE**Description du cours selon l'annuaire UQAM**

Ce cours couvre les aspects suivants :

- Aperçus historiques sur le développement urbain de Montréal et de l'agglomération.
- Étude des caractéristiques institutionnelles majeures de la ville de Montréal et de la communauté métropolitaine de Montréal.
- Analyse de la configuration des forces politiques et économiques montréalaises (groupes de pression, comité de citoyens, partis politiques).
- Les fondements de la dynamique des relations entre Montréal, la C.M.M. et les autres instances gouvernementales actives dans l'agglomération montréalaise.

Approche utilisée dans ce cours : un constat et un souhait

Le constat : Montréal est une ville particulière à plus d'un titre, dans l'environnement municipal québécois et canadien. Bien que le fondement de cette institution repose pour l'essentiel sur les mêmes lois et suscite, à peu de choses près, la même approche gouvernementale que les autres municipalités, Montréal est un monde en soi, très différent des autres institutions municipales, qui mérite pleinement qu'on s'y attarde, ne serait-ce qu'à cause de sa complexité.

Le souhait : le professeur part du principe qu'un étudiant universitaire contribue à sa formation par sa présence et sa curiosité. Les informations que l'étudiant reçoit pendant les périodes du cours et à travers ses lectures sont supposées éveiller en lui le désir d'aller plus loin, d'analyser et de comprendre des situations et des phénomènes. Il cherche à analyser, selon ses propres balises et en excluant les jugements *a priori*, et à conclure sur un sujet, avec modestie et en restant ouvert au débat, ce qui est le propre de la démarche universitaire.

Objectifs

Ce cours constitue un cours facultatif dans le cheminement menant à l'obtention de divers diplômes du département de Sciences politiques. Au terme de ce cours, les étudiant(e)s devraient avoir acquis les principaux concepts et notions s'appliquant au système politique montréalais, tels que décrits dans la description du cours de l'annuaire UQAM.

Pédagogie

De façon générale, ce cours sera conçu de façon à transmettre aux étudiant(e)s certaines notions théoriques et législatives, ainsi qu'à les illustrer par le biais d'exemples tirés de la vie politique montréalaise. Chaque semaine, certains éléments tirés de l'actualité seront analysés pour illustrer les thèmes abordés dans le cours. Deux examens, couvrant

l'ensemble de la matière de chacune des deux portions de la session, témoigneront de l'atteinte des objectifs quant à la matière présentée dans ce cours. De plus, un travail de session fait en équipe témoignera de la compréhension envers divers aspects de la préparation et de l'adoption d'une politique par la Ville de Montréal.

NOTE : La copie corrigée de l'examen intra sera remise à chaque étudiant en mains propres après la mi-session. Par contre, tout étudiant qui désirerait récupérer sa copie d'examen final et/ou du travail d'équipe devra remettre au professeur une enveloppe pré-adressée et affranchie, avant la séance # 13. Aucune copie ne sera laissée au secrétariat du département de Sciences politiques, ni transmise autrement.

2) **CONTENU DU COURS**

SÉANCE # 1 – Période du 9 janvier 2019

- Présentation du professeur et du cours (syllabus).
- Entente d'évaluation.
- Discussion dirigée avec les étudiants pour vérifier les attentes envers le cours et la compréhension de la Ville de Montréal et de ses instances.
- Analyse de la « marque » Montréal : réalités particulières et enjeux distinctifs.

DOC # 1

SÉANCE # 2 – Période du 16 janvier 2019

- Les différentes instances de la Ville de Montréal : niveau local, ville et agglomération : un premier survol.

DOC # 2

SÉANCE # 3 – Période du 23 janvier 2019

- Présentation des réalités, contraintes et limites de la Ville de Montréal par l'analyse du budget 2019 (analyse des revenus et dépenses) et du PTI.

DOC # 3 et 4

29 janvier 2019 :**Disponibilité des critères du travail de session et de la grille de correction.****SÉANCE # 4 – Période du 30 janvier 2019**

- Explications relatives au travail de session.
- Suite et fin de l'analyse du budget et du PTI.

SÉANCE # 5 - Période du 6 février 2019

- Historique des défis et enjeux de la Ville de Montréal (partie 1 – 1642 à 1960)

DOC # 5 à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 6 - Période du 13 février 2019

- Historique des défis et enjeux de la Ville de Montréal (partie 3 – 1960 à aujourd’hui)

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 7 – Période du 20 février 2019

Examen intra (35 points), temps alloué : 120 minutes. Seule la documentation papier est permise.

SEMAINE DE LECTURE
(25 février au 1^{er} mars 2019)

SÉANCE # 8 – Période du 6 mars 2019

- Le caractère politique des instances : partis et candidats au niveau de la Ville et de l’agglomération (dynamiques et enjeux).

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 9 – Période du 13 mars 2019

- Le caractère politique des instances montréalaises : partis et candidats au niveau des arrondissements (dynamiques et enjeux).

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

20 mars 2019 : remise du travail de session (40 points) – versions électronique et papier

SÉANCE # 10 – Période du 20 mars 2019

- Tirage au sort pour l'ordre des présentations et la contribution des étudiants à titre de membres de la commission. Attentes relatives aux présentations.
- Les parties prenantes du débat public municipal à Montréal : tour d'horizon (arrondissements, ville, agglomération).

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 11 – Période du 27 mars 2019

A – Première période de présentation des travaux pratiques (90 minutes)

B - Mtl au Québec, au Canada et dans le monde: sa contribution, son importance, ses limites : enjeux (1/2 séance)

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 12 – Période du 3 avril 2019

A – Deuxième période de présentation des travaux pratiques (90 minutes)

B - Montréal dans la région métropolitaine : une approche centrée sur le développement de sa région urbaine : enjeux (1/2 séance)

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 13 – Période du 10 avril 2019

A – Troisième période de présentation des travaux pratiques (90 minutes)

B - Montréal dans la région métropolitaine : une approche centrée sur le développement de sa région urbaine : enjeux (suite - 1/2 séance)

DOC # X à X (sera précisé en cours de session)

SÉANCE # 14 – Période du 17 avril 2019

Examen final (25 points), temps alloué : 120 minutes. Seule la documentation papier est permise.

3) **LECTURES ET RÉFÉRENCES**

Obligatoires :

- 1) Tous les documents distribués en cours de session, disponibles sur Moodle, de même que les notes de cours.

Note : les références particulières à certaines séances sont indiquées en grisé dans le syllabus.

Facultatifs :

Sur le thème de l'histoire de Montréal :

- 1) « *Atlas historique de Montréal* », par Jean-Claude Robert, Éditions Libre Expression (1994), 168 pages.
- 2) « *Histoire de Montréal depuis la Confédération* » (2^e édition), par Paul-André Linteau, Éditions Boréal (2000), 622 pages.
- 3) « Troisième centenaire de Montréal », par Jean-P. Héroux (1942), 295 pages.
- 4) « *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle – essai* », par Louise Dechêne, Éditions Boréal Compact (1974), 525 pages.
- 5) « *The Merger Delusion* », par Peter F. Trent, McGill-Queen's University Press (2012), 672 pages.

Sur le thème de la vie politique de la Ville de Montréal :

- 1) « *La politique municipale pour tous : un guide incontournable pour les citoyens et les élus* », Pierre-Yves Melançon, Groupéditions éditeurs, 2009.

Sur le thème de l'interface « politique / administratif » dans les municipalités:

- 1) « *Le système municipal en questions* », par Pierre Prévost, JFD Éditions (2017), 175 p. (parties 1 et 2).
- 2) « *La gestion municipale au Québec, perspectives nouvelles* », par Pierre Prévost, Gaëtan Morin, éditeur, (1999) 200 p. (chapitres 6 et 7).

4) ÉVALUATION (sujet à entente en début de session)

L'évaluation des apprentissages de chaque personne inscrite à ce cours reposera sur trois éléments, tels que décrits ci-après :

A) Un examen INTRA portant sur la matière des séances # 1 à # 6 inclusivement, d'une durée allouée de 120 minutes, avant la mi-session (35 points); cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (20 %), d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (10 %) et d'une question à court développement (5 %). Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.

B) Un travail de session en équipe de trois étudiants :

Ce travail d'équipe devra porter sur l'analyse d'une politique ou d'un programme actuellement en vigueur à la Ville de Montréal.

Ce travail d'équipe comptera pour 40 % de la note finale, répartis de la manière suivante :

- 25 % pour le rapport produit (voir grille de correction lorsque disponible);
- 15 % pour la présentation en classe:

- Contexte de la présentation : simulation de présentation d'un projet de modification d'une politique/programme devant une commission du conseil municipal, avec questions de la part des membres de la Commission;
- Durée : un temps limité (environ 15 minutes) sera alloué à la présentation par l'équipe de son sujet et des recommandations faites aux élus;
- Particularités :
 - Les équipes seront appelés à présenter leur sujet selon le tirage au sort qui sera effectué lors de la séance # 10.
 - Pour chaque séance de présentations, un panel d'étudiants jouera le rôle des élus de la Commission et posera aux présentateurs des questions en lien avec l'acceptabilité sociale et diverses problématiques associées à la mise en œuvre d'une politique. (10 minutes)

C) Un examen FINAL portant sur la matière des séances # 8 à # 13 inclusivement, d'une durée allouée de 120 minutes, à la dernière séance (25 points); cet examen se présentera sous forme d'énoncés à compléter parmi des choix multiples (15 %) et d'énoncés à valider (de type « vrai » ou « faux » ou « dictée trouée ») (10 %). Documentation papier permise seulement; aucun support électronique.

NOTE : La grille de conversion utilisée dans ce cours est celle en vigueur au département de Sciences politiques de l'UQAM.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT*Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM